

tan. Blanc. comme noir qu'il
sera apporté en jette vingt
folle toumoie de Crues autres
leyns que nous y faisons
comme a yrosen. C'est a savoir
qu'il auron de chacun mare
d'argent alloué a deux deniers
vingt grains de loy nommé
argent. le hoy et au deffus
deux deniers de six folle toumoie
et de tout autres alloués au
deffus deux deniers vingt
grains de loy de six deniers
quingz folle toumoie. De
faillor s'i diligemment et
y ait telle maniere que y au voue
ny ay. Deffus mes en faire
avoir en chacun de vous
comme par nous aut horité
es Mandement Special par
la toume de Crues present
Donné a Paris le 15^e juillet

1858. ainsi signé Paul-Leroy.